

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**N° 2-2028 rév. 3**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

PESAGES ET VOLUMETRIE**145, avenue de Rome
Grand Saint Charles
66000 PERPIGNAN****SIREN : 454028226**

satisfait aux exigences du référentiel : **LAB ML REF 02**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

2-2028 Rév. 3

et réalisées à partir de l'implantation listée dans cette annexe technique.
and performed by the geographical unit listed in this technical annex.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **23/06/2016**Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/04/2020**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Directrice de Section,
The Section Director,

Carole TOUSSAINT

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 2-2028 Rév. 2. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 2-2028 Rév. 2.*
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 2-2028 Rév. 3

Organisme d'inspection accrédité :

PESAGES ET VOLUMETRIE
145, avenue de Rome
Grand Saint Charles
66000 PERPIGNAN

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 18 - METROLOGIE LEGALE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1 - Pesage	
18.1.5 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA) ➤ (A1) Vérification périodique des IPFNA de classe II de 0 à 42 kg ➤ (A2) Vérification périodique des IPFNA de classe III de 0 à 66 t ➤ (A3) Vérification périodique des IPFNA de classe IIII de 0 à 66 t	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme
18.2 - Liquides	
18.2.8 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification primitive et périodique des récipients mesure ➤ (B1) Vérification primitive des Réservoirs à Dispositif Externe de Repérage des Niveaux (RDERN) ➤ (B2) Vérification périodique des Réservoirs à Dispositif Externe de Repérage des Niveaux (RDERN)	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne